



ATHLÉTISME CANADA

CERTIFICAT DE MESURAGE D'UNE COURSE SUR ROUTE

Information concernant la course

Nom du parcours Marathon de Rimouski
Numéro du certificat QC-2017-006-LJL Distance 42.195 km Date de la course 8 sept. 2019
Ville Rimouski Province Québec
Personne-ressource pour la course Sébastien Bolduc Courriel de la personne-ressource sebastien@sebastienbolduc.com

Information concernant le parcours

Élévation du départ 4 m Élévation de l'arrivée 4 m
Différence d'élévation 0 Pourcentage de séparation 0%

Information concernant le mesureur

Nom du mesureur Gilles Cormier
Date du mesurage 24 septembre 2017 Date d'expiration 31 décembre 2026

Avis officiel

Selon l'examen des données fournies par le mesureur nommé ci-dessus, le parcours décrit ci-dessus et sur la carte jointe est certifié par la présente comme ayant un mesurage raisonnablement précis, conformément aux normes du **Road Running Technical Council**, reconnues par Athlétisme Canada. Si des modifications sont apportées au parcours, la certification devient caduque et le parcours doit être certifié de nouveau.

Validation du parcours

Lorsqu'un **record national ouvert** est établi sur ce parcours, ou à la discrétion d'**Athlétisme Canada**, un nouveau mesurage de validation peut être exigé et effectué par un mesureur qualifié. Si le nouveau mesurage démontre que le parcours est trop court, alors le record en attente d'homologation sera rejeté, et la certification du parcours est annulée.

Certifié au niveau national par

Signature du certificateur

5 septembre 2019

Date

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant ce certificat, veuillez adresser vos questions à coursemeasurement@athletics.ca





Certifié par Athlétisme Canada
QC-2017-009-LJL

date d'expiration:
le 31 décembre 2026



Marathon de Rimouski

Parcours aller-retour de 42,2 km:

La ligne de départ et d'arrivée est sur la route 132 et est délimitée par un clou dans le pavage près de la bordure à 2,671 m à l'ouest de la jonction entre le pavé uni et l'enrobé bitumineux de la piste cyclable de la Promenade de la mer du côté Est de l'intersection avec la rue de la Cathédrale et un autre clou à l'extrémité sud de la chaussée (voir croquis).

Tronçon no 1 Aller sur chaussée sud de la route 132 jusqu'à l'intersection rue St-Germain (pt int. A) puis sur chaussée nord jusqu'à rue St-Germain au nord de la 132 (pt int. B). Retour toujours sur chaussée nord de la route 132. Parcours mesuré selon plus courte trajectoire possible entre 300 mm de la bordure de droite de la chaussée et 300 mm de la bordure du terre-plein central.

Tronçon no 2 Sur rue St-Germain est entre la fin de la promenade de la mer et l'intersection de la montée Industrielle et Commerciale. Aucune restriction. Parcours mesuré par la plus courte trajectoire possible en demeurant à au moins 300 mm des bordures des 2 côtés de la rue.

Tronçon no 3 Sur chaussée nord de la route 132 entre la montée Industrielle et Commerciale et le Motel Marcel, 98 boul. Ste-Anne (pt int. C). Aucune restriction, parcours mesuré selon plus courte trajectoire possible entre 300 mm de la bordure nord et 300 mm du terre-plein central.

Tronçon no 4 À partir du Motel Marcel vers l'Est sur la rue du Fleuve, la piste cyclable pavée longeant la route 132, l'avenue du Père-Nouvel, la rue du Phare, la piste cyclable en gravier longeant la route 132 et les routes du Fleuve Ouest et Est de Ste-Luce jusqu'au point de retour marqué par un cône placé sur le clou à maçonnerie au centre du chemin en face du 195 route du Fleuve Est à Ste-Luce. Aucune restriction, le parcours est mesuré par la trajectoire la plus courte possible entre les bords de pavage des 2 côtés de la rue ou à 300 mm de la bordure ou du trottoir lorsqu'il y en a un.

Chaque km ainsi que les points de retour des courses de 42 km de 10 km du demi-marathon et du marathon sont marqués par un clou à maçonnerie planté dans l'asphalte.